

## Arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant désignation des membres du Conseil supérieur de la mobilité

**A.Gt. 09-11-2023**

**M.B. 30-01-2024**

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 19 mai 2004 instituant un Fonds d'aide à la mobilité étudiante dans l'enseignement supérieur, l'article 8, tel que modifié par le décret du 12 janvier 2023 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 13 juillet 2007 relatif au Conseil supérieur de la mobilité, l'article 3 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 05 juillet 2011 portant désignation des membres du Conseil supérieur de la mobilité étudiante ;

Vu la proposition de l'ARES du 26 septembre 2023 ;

Vu la proposition du Ministre en charge des relations internationales ;

Sur proposition de la Ministre de l'Enseignement supérieur ;

Après délibération,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>.** - Sont désignés membres du Conseil supérieur de la mobilité en vertu de l'article 2, §1<sup>er</sup>, a., de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 13 juillet 2007 relatif au Conseil supérieur de la mobilité, tel que modifié en dernier lieu par l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 02 mars 2023 :

Membres effectifs	Membres suppléants
1. Gaël VANDENBROUCKE (ULB)	1. Yvon MOLINGHEN (ULB)
2. Maureen SIBOMANA (UCLouvain – Saint-Louis Bruxelles)	2. Isabelle DE CLERCK (UCLouvain – Saint-Louis Bruxelles)
3. Oriana BERTUCCI (ULg)	3. Dominique D'ARRIPE (ULg)
4. Bart STOFFELS (UCL) (UCLouvain)	4. Véronique MEIS (UCL) (UCLouvain)
5. Géraldine BERGER (UMons)	5. Sarah GRAINDORGE (UMons)
6. Isabella FONTANA (UNamur)	6. Carole ANCIAUX (UNamur)

**Article 2.** - Sont désignés membres du Conseil supérieur de la mobilité, en vertu de l'article 2, §1<sup>er</sup>, b., de l'arrêté précité :

Membres effectifs	Membres suppléants
1. Etienne COPPIN (HELB)	1. Michael ROBERT (HELB)
2. Vinciane DE KEYSER (SeGEC)	2. Benoit DUJARDIN (HENaLLux)
3. Laurence BARAS (HEH)	3. Marie-Laure BRASSEUR (HE2B)
4. Morgane LAMOUREUX (HEPL)	4. Crépin MISONGE (HELdB)
5. Pauline CORNIL (HELHa)	5. Barbara BROOIJMANS (EPHEC)
6. Laura MORTHER (HEPHC)	6. Dominique PAIROUX (HECh)

**Article 3.** - Sont désignés membres du Conseil supérieur de la mobilité, en vertu de l'article 2, §1<sup>er</sup>, c., de l'arrêté précité :

Membres effectifs	Membres suppléants
1. Yuna DENIS (ARBA Bxl)	1. Thomas BOUCART (AC Tournai)
2. Aadriejan MONTENS (IMEP)	2. Marguerite LE MARECHAL (INSAS)

**Article 4.** - Sont désignés membres du Conseil supérieur de la mobilité en vertu de l'article 2, §1<sup>er</sup>, d., de l'arrêté précité :

Membre effectif	Membre suppléant
Eric JUSKOWIAK (IPEPS Liège)	Véronique MINE (ILFoP)

**Article 5.** - Sont désignés membres du Conseil supérieur de la mobilité, en vertu de l'article 2, §1<sup>er</sup>, e., de l'arrêté précité :

Membres effectifs	Membres suppléants
1. Kolya ZEOLI (FEF)	1. N.
2. N.	2. N.
3. N.	3. N.

**Article 6.** - Sont désignés experts du Conseil supérieur de la mobilité en vertu de l'article 2, §1<sup>er</sup>, f., de l'arrêté précité :

Membres effectifs	Membres suppléants
1. Christian CARETTE (WBI)	1. Pascaline VAN BOL (WBI)
2. Etienne GILLIARD (DGESVR)	2. Caroline HOLLELA (DGESVR)
3. Elodie DECOSTRE (ARES)	3. Aude SEGERS (ARES)

**Article 7.** - Est désigné observateur du Gouvernement près le Conseil supérieur de la mobilité, en vertu de l'article 7 de l'arrêté précité, Mme Charline CAUWE, conseillère au sein du Cabinet de la Ministre de l'Enseignement supérieur.

**Article 8.** - L'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 05 juillet 2011 portant désignation des membres du Conseil supérieur de la mobilité étudiante, tel que modifié par l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17 février 2012, est abrogé.

**Article 9.** - Le présent arrêté produit ses effets le 05 septembre 2023.

Bruxelles, le 09 novembre 2023.

Par le Gouvernement de la Communauté française :

Le Ministre-Président, en charge des Relations internationales, des Sports et  
de l'Enseignement de Promotion sociale,

**P.-Y. JEHOLET**

La Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique, des  
Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la Jeunesse, des Maisons de Justice, de  
la Jeunesse et de la Promotion de Bruxelles,

**F. BERTIEAUX**